

# ELECTIONS LEGISLATIVES 2024 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> circonscriptions des Alpes Maritimes .

## Vous êtes candidat(e) aux élections législatives de juin 2024.

### L'ADNA vous interroge sur vos positions concernant la réduction des nuisances de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Les pollutions sonores et chimiques des aérodromes sont reconnues par les divers organismes sanitaires nationaux et mondiaux comme des facteurs majeurs de l'augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, des troubles digestifs, rénaux et nerveux. En 2018, l'OMS a d'ailleurs durci ses préconisations visant la réduction du bruit aérien nocturne et diurne. Le bruit et la pollution de l'air tuent. Les résultats de l'enquête épidémiologique française Débats (2020) confirment grandement les effets néfastes du bruit sur la santé.

Par ailleurs, l'activité aérienne participe tant au réchauffement climatique, qu'à la pollution de l'atmosphère, par l'émission de NOx, de particules fines et ultra fines très néfastes pour la santé.

Enfin, nos associations constatent que la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) continue à privilégier la croissance du trafic des aéroports commerciaux et la multiplication des usages de l'aérien sur les aérodromes, au détriment de l'environnement et des populations riveraines. Les pouvoirs publics doivent donc rééquilibrer leur approche en encadrant les prérogatives de la DGAC et en prescrivant qu'elle travaille au niveau central avec les autres directions, notamment celles de la Santé, de l'Environnement et de l'Aménagement durable du territoire.

**Nous souhaitons connaître votre position dans ce domaine qui concerne les droits fondamentaux de nos concitoyens à la santé et à un environnement préservé. Vos réponses seront publiées.**

#### Sur les enjeux nationaux

1. Avez-vous connaissance de l'ampleur de l'impact négatif du trafic aérien et de ses usages de toutes sortes sur le climat et la santé des populations survolées aux altitudes les plus basses ?

Réponse argumentée

2. Pour préserver la santé des riverains, le plafonnement du nombre de mouvements ainsi que l'instauration de couvre-feux nocturnes et des limitations horaires sont des dispositions réglementaires possibles, mais combattues en France par le monde de l'aérien et trop rarement mises en œuvre. Êtes-vous favorable à ces mesures et à leur développement sur tous les aéroports, aérodromes et héliports français quelle que soit leur taille ?

Réponse argumentée

3. Êtes-vous pour ou contre les décisions et projets qui permettent la croissance du trafic passagers ou fret sur les aérodromes commerciaux français ainsi que l'augmentation et l'accueil de nouvelles activités, sans contrôle ni limites sur les aérodromes d'aviation générale ?

Réponse argumentée

**4. Défendez-vous la mise sous tutelle ministérielle réelle et pratique de la DGAC et son cantonnement aux seules questions de sécurité et de normes aériennes pour que les questions environnementales soient enfin indépendantes des intérêts du seul monde de l'aérien ?**

*Réponse argumentée*

**5. En plus des pratiques incontrôlées de l'aviation légère, des avions d'affaires, des hélicoptères et des ULM, etc...le développement des drones de livraison et des taxis volants est un nouveau danger en zone urbaine pour les populations survolées ; soutiendrez-vous l'instauration d'une réglementation environnementale exigeante pouvant aboutir à des interdictions spécifiques ?**

*Réponse argumentée*

## Sur les enjeux locaux

---

Dans le bassin de vie Cannes – Mandelieu – Grasse, où vous vous présentez, les habitants sont soumis quotidiennement à un niveau particulièrement élevé de nuisances sonores générées par l'activité aéronautique de l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Les mesures de pollution sonore montrent qu'en intensité et durée cette activité aéronautique est une des causes principales des bruits sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'aviation légère (tours de piste d'entraînement et vols locaux de courte durée) et de jets dédiés au tourisme de luxe survolant de manière incessante cette zone très densément peuplée.

Tout cela conduit dans de nombreux quartiers à des fréquences atteignant un avion toutes les 5 à 7 minutes ce qui signifie du bruit en continu du matin au soir. Ceci sans aucune considération pour les riverains car ce type d'aviation dite aviation générale échappe à toute réglementation environnementale. C'est un privilège scandaleux et archaïque défendu par le monde de l'aérien jusqu'au cœur de l'État.

**Il est cependant possible d'obtenir localement des mesures visant à réduire les nuisances en encadrant les pratiques; nous vous demandons si vous vous engagez à soutenir nos actions en ce sens.**

**Sur les points suivants, apporterez-vous votre appui, si besoin par action auprès du ministère de tutelle, à l'instauration de dispositions locales en matière d'évolution des règles environnementales, de respect des engagements pris, et d'encadrement et contrôle pour mettre fin « au pas de contrôle, pas de nuisances, pas de nuisances pas de problème » ?**

### **1. Annulation du nouveau PPBE de la CACPL**

La Communauté d'Agglomération de Cannes Lérins vient de publier un Plan d'Exposition au Bruit absolument inique dans le sens où ce plan considère que seulement 249 habitants seraient impactés par les nuisances sonores générées par l'aéroport de Cannes Mandelieu.

Soutiendrez-vous, si vous êtes élu(e), les démarches visant à faire annuler ce Plan et à le remplacer par une véritable évaluation environnementale afin que ce ne soit plus la pratique de l'aviation par une infirme minorité qui s'impose aux populations, mais l'inverse ?

*Réponse argumentée*

**2. Soutiendrez-vous les actions de l'association locale ADNA visant à réduire les nuisances des jets dédiés au tourisme de luxe sur la VPT17 selon les axes suivants :**

- a) mise en service d'une trajectoire de soulagement Nord-Ouest ou rétablissement de l'interdiction d'atterrissage des appareils de plus de 22 tonnes si cette proposition n'est pas adoptée
- b) maximisation des atterrissages des jets par la mer par une gestion optimisée des différents types de trafics, de la part des agents responsables de la tour de contrôle (SNA)
- c) fermeture à terme de l'aéroport de Cannes Mandelieu si aucune de ces propositions n'était adoptée.

Réponse argumentée

**3. Pour réduire les nuisances des survols de population, l'ADNA demande également**

- d'interdire les vols très courts tels que Cannes-Nice ou Cannes-Toulon.

- l'arrêt des vols d'apprentissage de nuit

- de passer d'une « recommandation de non survol » à une « interdiction de survol » des ronds bleus comme c'est le cas à Toussus le Noble

**Quelle est votre position sur chacun de ces points ?**

Réponse argumentée

**4. Soutiendrez-vous la récente demande du maire de Cannes, président de la CAPCL, demandant une révision de l'arrêté 2022 régulant le trafic de l'aviation légère, notamment en ce qui a trait à l'interdiction des vols à basse altitude sur la piste 04/22 ainsi qu'au respect de l'altitude de 1000 pieds sur la trajectoire des monomoteurs.**

Réponse argumentée

**5. Les associations inscrivent leur action locale dans la perspective nationale de l'instauration d'une réglementation environnementale de l'aviation générale visant en particulier:**

- l'instauration d'un dispositif pollueur/payeur, (pollution sonore et atmosphérique) ;

- l'opposabilité réglementaire effective des cartes VAC (contrôle des zones survolées) ;

- évolution de l'encadrement horaire pour l'aviation légère et pour les jets dédiés au tourisme de luxe;

- à faire entrer cette aviation, qui ne vise qu'à satisfaire des choix et pratiques individuels et privés sans intérêt pour la collectivité, dans le droit commun applicable à toutes les autres activités ayant un impact sur l'environnement et la santé.

**Que pensez-vous de ces demandes et les soutiendrez-vous ?**

Réponse argumentée

***Nous communiquerons aux populations concernées les réponses que vous formulerez, et si vous êtes élu(e) serons attentifs à l'action parlementaire que vous mènerez sur ces sujets.***

**Nous vous invitons à transmettre votre réponse par mail à « [president@adna06.fr](mailto:president@adna06.fr) »  
ou par courrier à M DAUPHIN Albert 637-3 Ch de Jylloue – 06250 Mougins**